

Proposition #8

INCITER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AU SERVICE DE L'AUTONOMIE



Fiche 8



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Co-écrit avec



croix-rouge française



Exposé de la **PROBLÉMATIQUE**

- 1,2 millions de personnes âgées de plus de 75 ans est en situation d'isolement relationnel et les personnes souffrant d'un handicap physique invalidant sont deux fois plus exposées à cet isolement que le reste de la population (chiffres CESE 2017).
- L'isolement social dégrade la santé des personnes (facteur d'accélération de la perte d'autonomie) et conduit à de nouvelles formes de relégation sociale.
- En encourageant la vie ordinaire dans la cité plutôt que dans les institutions, les politiques publiques favorisant la désinstitutionnalisation courent le risque de produire ou renforcer un isolement social fragilisant pour la santé et la qualité de vie des personnes si le retour à domicile n'est pas accompagné de dispositifs favorisant la présence humaine auprès d'elles.
- La volonté de la population française de s'engager dans des actions bénévoles s'est accentuée ces dernières années (+14% de bénévoles en trois ans ces dernières années) mais les formes de l'engagement ont changé et les motifs d'engagement sont moins d'ordre de la militance pour une cause que du souhait de s'investir dans une action concrète à portée immédiate (et donc gratification plus directe).
- Les obstacles culturels à la coopération harmonieuse des bénévoles et des professionnels entourant les personnes vulnérables qui demeurent dans un certain nombre de cas de part et d'autre doivent être surmontés.



SOLUTIONS proposées par la FEHAP

- Rendre obligatoire l'information sur les ressources bénévoles disponibles auprès de toutes les personnes soignées et accompagnées au sein des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires, en inscrivant les contacts pertinents au sein du livret d'accueil des structures.
- Poursuivre l'effort engagé en faveur de la reconnaissance du bénévolat en sanctuarisant une partie des fonds de la formation professionnelle continue pour ces publics.
- Inscrire le sujet de la mobilisation citoyenne à l'ordre du jour des instances nationales du secteur (Conférence nationale de santé, Haut Conseil du travail social...) et des instances régionales de pilotage de l'action sanitaire et sociale et inviter le Haut Conseil à la vie Associative à émettre des recommandations spécifiques pour ces publics.
- Inscrire la mobilisation citoyenne pour les personnes vulnérables dans l'horizon plus large d'une action transversale aux politiques publiques relative à la lutte contre l'isolement social (cf. proposition CESE 2017-17).
- Rendre obligatoire les éléments concernant l'articulation entre les actions bénévoles et l'action professionnelle au sein des projets d'établissement (en y intégrant également la place des volontaires en service civique).
- Inciter le rapprochement et la participation des associations d'aide à domicile aux travaux des élus relatifs à la l'animation sociale, la vie de quartier et/ou aux volets santé des documents de planification.



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

LES FACTEURS-CLÉS du succès

- Ne pas faire de l'engagement bénévole l'unique forme de réponse mais l'articuler avec les autres ressources déjà présentes, familiales, de voisinage ou professionnelles, en veillant également à ce que les activités bénévoles ne viennent pas compenser une diminution de ressources salariées.
- Promouvoir un accompagnement complémentaire des professionnels et des bénévoles capable de faire émerger le pouvoir d'agir de la personne en situation de vulnérabilité pour devenir actrice de solidarité.
- Veiller à la continuité de la politique publique en faveur de l'engagement citoyen en poursuivant le mouvement amorcé par la loi égalité citoyenneté, dans le sens d'une reconnaissance et d'une valorisation du bénévolat (congé d'engagement, VAE, valorisation universitaire, options au baccalauréat).
- Former, accompagner et soutenir les bénévoles qui interviennent auprès de publics vulnérables pour préparer, ajuster et conforter leur action dans la durée (l'exemple emblématique est celui des bénévoles en soins palliatifs). La « juste posture » bénévole ne va pas de soi : elle se travaille et s'accompagne.
- Entretenir et pérenniser la culture de l'engagement au sein de la société civile par des interventions de bénévoles au sein des écoles permettant aux élèves de comprendre le sens et l'utilité sociale de leur action. Des témoignages de publics « vulnérables » expliquant à la fois ce qu'ils reçoivent des bénévoles et ce qu'ils peuvent eux-mêmes apporter afin d'offrir une perspective équilibrée sur le sujet.
- Favoriser les lieux et les espaces citoyens qui permettent la coordination et l'articulation des initiatives citoyennes entre elles (ex : le Pacte civique) afin d'éviter l'émiettement et l'épuisement de l'engagement.